

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

COMITE DE DIRECTION

346ème séance

Samedi 23 avril 1960, à 9 heures 30.

PROCES-VERBAL

=====

PRESENTS

MM. V.VAN STRAELEN	Président
A.BECQUET	
Ch.VANDER ELST	Membres
H.DE SAEGER	Secrétaire du Comité de Direction

Assiste à la séance

M. G.NUYTEN	Chef du Secrétariat Administratif
-------------	-----------------------------------

EXCUSES

MM. M.MAQUET	Vice-Président
P.STANER	Délégué du Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi
A.DUBOIS	
W.ROBYNS	
E.VAN CAMPENHOUT	Membres

ABSENT

M. E.STOFFELS	Membre
---------------	--------

La séance est ouverte sous la présidence de M. V.VAN STRAELEN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE.

Par suite d'une inadvertance, le nom de M. W.ROBYNS a été omis parmi les membres présents au cours de la dernière séance.

Le Procès-Verbal de la 345ème séance, tenue le 19 avril 1960, est approuvé.

STATUT FUTUR DE L'INSTITUT.

On déplore qu'à deux mois de la passation des pouvoirs de la Belgique à un Etat congolais indépendant, le statut futur de l'Institut n'ait pas encore été fixé et que, malgré de nombreuses démarches, aucune directive n'ait été donnée sur l'orientation de ses activités.

COMMUNICATION DE M. CH.VANDER ELST SUR SON VOYAGE EN AFRIQUE.

M. Ch.VANDER ELST expose les considérations que lui suggère le voyage d'inspection qu'il a effectué dans les quatre Parcs Nationaux, du 12 février au 11 avril 1960, et remet un rapport sur ce sujet. Certaines remarques de M. VANDER ELST feront l'objet de dispositions appropriées.

Le Président remercie chaleureusement M. VANDER ELST pour son active collaboration.

DECISION N° 4.423.- ENGAGEMENTS DE FONDS.

Le montant de NEUF CENT CINQUANTE MILLE FRANCS, accordé sur le budget extraordinaire pour 1959 en vue de commémorer le XXVème anniversaire de l'Institut, n'ayant pas été utilisé, sera consacré à des aménagements ou constructions pour le personnel congolais dans chacune des stations d'Afrique.

DECISION N° 4.424.- APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL.

Moyennant certaines corrections de détail, le rapport annuel pour l'exercice 1959 est approuvé et sera soumis à la Commission administrative.

M. A.BECQUET émet le voeu que les considérations générales figurant à la fin du rapport annuel soient publiées.

DECISION N° 4.425.- PUBLICATION DES CONSIDERATIONS GENERALES DU RAPPORT ANNUEL.

Prenant acte du voeu émis par M. A.BECQUET, les considérations générales, figurant à la fin du rapport annuel pour l'exercice 1959, seront publiées séparément en vue de leur assurer une large diffusion.

Sur proposition de M. Ch.VANDER ELST cette publication sera illustrée au moyen de documents iconographiques de l'Institut et, en vue de l'étoffer, il sera envisagé d'y incorporer certaines observations originales réalisées dans les Parcs Nationaux.

DOCUMENTATION ICONOGRAPHIQUE.

M. Ch.VANDER ELST montre certains documents photographiques qu'il a enregistrés dans les Parcs Nationaux du Congo Belge et ceux de l'Est africain au cours de son récent voyage.


La séance est levée à 12 heures 30.

LE SECRETAIRE DU COMITE
DE DIRECTION,



H. DE SAEGER.

LE PRESIDENT,



V. VAN STRAELEN.